

Végétaux III	UE 20
---------------------	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Gestion de l'Environnement Urbain
	OPTION :
Année : BLOC 2	
Acronyme : GEU21VEG3	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : PENNINCKX V. - valerie.penninckx@cnldb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE :	
Nombre d'heures : 30 h	Nombre de crédits : 2 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q1
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :	
Cours obligatoire dans le programme.	

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de :

1. Élaborer, individuellement ou en groupe, sur base de l'analyse d'informations scientifiques ou techniques des documents didactiques ou des fiches techniques relatives à des produits ou services de la profession
2. Communiquer, individuellement ou en groupe, le contenu d'une fiche technique et/ou d'un document scientifique relatif à la gestion de l'environnement urbain, de manière attractive, interactive et adaptée à un public cible
3. Adapter ses propositions sur base des expériences acquises, des informations relatives à des domaines variés (technologiques, économiques, sociétaux...) et en faisant preuve de réflexivité
4. Faire preuve d'esprit critique dans les travaux de gestion de l'environnement urbain qu'il présente, individuellement ou en groupe
5. Repérer et comprendre, au travers d'études de cas, le rôle de chaque acteur impliqué dans les problématiques environnementales. Rédiger une procédure de gestion de dossier environnemental
6. Réaliser, dans le cadre des activités d'intégrations professionnelles, un bilan des contacts significatifs établis en cours de formation avec le monde professionnel et leurs apports respectifs
7. Poser le diagnostic d'un site urbain, sur base d'une analyse critériée permettant la planification et la réalisation d'un projet d'aménagement, et le présenter sous forme visuelle
8. Résoudre une problématique urbaine dans une perspective de développement durable, sur base d'un recueil de données administratives, réglementaires et environnementales
9. Proposer et argumenter, individuellement ou en groupe, des solutions d'améliorations d'un espace urbain préalablement analysé, en tenant compte des facteurs environnementaux qui y sont associés



Autres connaissances ou compétences prérequis :

Unités pré requises : UE6 et UE14

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Connaissance et emploi des végétaux 3 :

Objectifs :

Parfaire la connaissance des végétaux utilisés dans les aménagements urbains.

Parfaire la connaissance des végétaux spontanés des villes.

Parfaire la connaissance des végétaux caractéristiques des grands écosystèmes belges.

Contenu :

Reconnaissance des plantes : être capable de reconnaître 200 genres de plantes courant ainsi que les principaux genres de plantes illustrant les thèmes développés au cours.

Caractérisation des milieux grâce aux plantes présentes

Dessin d'observation et schématisation de graminées (objectif : aiguïser l'observation, faciliter la détermination)

Rappel des grands principes de réalisation d'un herbier.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Connaissance et emploi des végétaux 3 :

Cours ex cathedra, visite et travaux pratiques

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session					
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral		
Connaissance et emploi des végétaux 3	30	2	100%	0%	20%	80%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	20%	80%	0%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

50% des points de l'activité d'apprentissage est dévolu à la reconnaissance des plantes.

20% des points de l'activité d'apprentissage sont dévolu à un herbier de 40 plantes à rendre le jour de l'examen écrit. (=20% travaux).

30 % des points de l'activité d'apprentissage sont dévolus à des questions relatives au syllabus : théorie et mises en application des concepts vus au cours.

Justifier la NR en 2de session :

///

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

///

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Connaissance et emploi des végétaux 3**, l'étudiant est capable de :

- Reconnaître les végétaux d'un projet en climat tempéré.
- Juger adéquatement du choix et de la mise en œuvre des végétaux d'un projet dans le respect des valeurs de durabilité.

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Connaissance et emploi des végétaux 3 :

Prise de note aux cours

Syllabus disponible sur le campus numérique

Catalogue des pépinières Bruns

Un livre de reco

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Connaissance et emploi des végétaux 3 :

Des ouvrages seront présentés en classe

